

Procès-verbal du Conseil municipal du 18 février 2025

La séance débute à 16h00.

Sont présents : André PECH, Maggy PEYRADE, Roxanne LACUBE, Philippe CALVAYRAC ainsi que la Secrétaire de Mairie Marie FARO.

Absent : Thomas CAVAYE.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2024.

Des précisions sont apportées au sujet de la gestion de l'eau.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

- Délibération pour mise en œuvre 25% du budget.

Le budget 2025 doit être voté au mois d'avril.

Une délibération est requise afin de pouvoir utiliser, avant budget, 25% du budget 2024 afin de régler, si besoin, des travaux décidés en 2024 mais terminés en début d'année.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

- Aire de jeux.

La table de ping-pong va être scellée bientôt.

Des barrières vont être remises (les anciennes, enlevées sur demande de parents, étant dangereuses). Une réflexion sur la sécurité de celles-ci sera menée.

Il est rappelé que les parents sont responsables de la surveillance de leurs enfants.

L'amélioration de l'aire de jeux ne pourra être réalisée que progressivement, le coût du bassin scolaire étant extrêmement lourd pour la commune (environ 4.000 € par enfant et par an) et grève le budget communal.

Les subventions que la commune pourrait obtenir pour l'aire de jeux seraient enlevées des subventions pour d'autres travaux (voirie, pluviels etc ...). Un arbitrage s'imposera donc.

- Délibération agent recenseur / coordonnateur principal.

Marie FARO avait été désignée en tant qu'agent recenseur et coordonnateur principal mais une délibération était nécessaire et n'a pas été prise. Il convient donc de pallier à cet oubli.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

- Complémentaire santé des agents municipaux.

Une information avait été donnée, lors du dernier conseil, au sujet de la participation de la commune à la complémentaire santé des agents municipaux.

Il existe 3 modalités (à choisir parmi les trois).

Modalité 1 : contrat de groupe fixé par la commune (la commune choisit l'affiliation).

Modalité 2 : pas de contrat de groupe mais organisme labellisé (affiliation plus chère).

Modalité 3 : organisme choisi par l'intéressé(e) avec présentation de justificatif annuel.

L'employé municipal est en modalité 2, la secrétaire de mairie en modalité 3.

Le minimum à la charge de la commune, quelle que soit la modalité, est de 15 € mensuels auxquels il faut rajouter 7 € en cas de prévoyance.

Les agents de la commune ont une mutuelle et ne désirent pas, pour l'instant, de prévoyance.

La participation de la commune est facultative cette année mais deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

Le conseil décide de participer à hauteur de 15 € quelle que soit la modalité.

- Débat budgétaire.

Le calcul du budget va commencer. Il faut décider des orientations de celui-ci.

Après débat, des tendances se dessinent :

- La salle polyvalente. La réparation de celle-ci fera l'objet d'une aide conséquente de notre assurance.

- L'église. En fonction de la part financière des assurances et des subventions, il faudra décider du niveau de réhabilitation. Celle-ci est néanmoins prioritaire.

- Les toitures des bâtiments municipaux. La plupart sont en mauvais état et ont besoin de réparations.

- Le logement place de la Mairie. Celui-ci a été saccagé par le dernier occupant. Il faut donc tout refaire. Cette réfection n'a pu être envisagée plus tôt car les péripéties judiciaires de la commune n'ont pas permis de visibilité financière. Une fois remis au propre, un gîte saisonnier est envisageable. Toutefois cette réfection reste tributaire du niveau de la réhabilitation de l'église.

- Aménagement du cœur de village.

Des raccords de voirie sont à prévoir. Il faut remplacer les pluvials en mauvais état. Des regards de récupération des eaux de pluie sont défectueux. Le terrain de tennis est à refaire.

- Questions diverses.

Les problèmes de parking continuent (place de la Mairie, chemin du Sarrat).

Le règlement intérieur à la salle polyvalente va être mis au goût du jour.

Plantations du cimetière. Les cyprès restants vont devenir dangereux. Il faut songer à les remplacer par des arbustes.

Le conseil se termine à 18h00.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

